



Sous prétexte de vouloir résorber le chômage !

Les accords d'entreprise devenant supérieurs aux accords de branche, tous les droits assurés par les conventions collectives seront remis en cause voire amenés à disparaître : Primes diverses : Ancienneté, vacances, congés, avancement, etc.

C'est l'inversion de la hiérarchie des normes !

Les licenciements seront facilités, les principales négociations se feront au niveau de votre entreprise, licenciements pour cadences trop faible, établissement ne réalisant pas un chiffre d'affaire suffisant, fautes anodines, etc. Quand chaque entreprise aura sa propre loi, c'est votre employeur qui fera la loi.

C'est la fin du Droit protecteur !

Non aux ordonnances Macron !

Non à la casse du Code du travail !

**Non
à une**



C'est également la fin du contrat de travail, car le salarié ne pourra pas s'opposer à un accord d'entreprise. Il sera obligé de se soumettre à une mutation d'office, à une baisse de salaire, etc. S'il refuse il sera tout simplement licencié

C'est la fin du contrat de travail !

Le contrat de mission instaure une nouvelle forme de précarité. C'est un retour au « travail à la tâche » de l'ancien temps ! Avec le plafonnement des indemnités prud'homale les salariés seront à la merci de l'arbitraire, sans espoir de compensations !

C'est une justice prud'homale affaiblie !

La CGT vous invites à venir débattre le

MARDI 12 SEPTEMBRE 2017, JOUR DE MOBILISATION

À partir de 17h00 devant les locaux de l'Union Locale CGT de Beaune. A propos des ordonnances « Macron » ;

-Quel est votre quotidien de travail ? Comment l'améliorer ?

-Quel serait un code du Travail digne du XXIème siècle ?

cgt.ulsco@laposte.net

03 80 26 47 35

15 rue Gaston Roupnel 21 200 BEAUNE

youtube : ulsco cgt